



## Rappel sur mensualisation en ma défaveur

Par **Elhedan**, le **27/03/2012** à **00:14**

Bonjour,

Je n'étais pas mensualisé depuis près de 3 ans. j'ai demandé a l'être il y a peu de temps lorsque j'ai appris que cela était obligatoire.

Or, le comptable de mon employeur, stipule que le rappel sur mensualisation m'est moins favorable et que je dois de l'argent à mon entreprise.

ce qui me semble étrange c'est qu'il compte les heures supplémentaires effectuées dans le calcul de la régularisation et donc, effectivement, oui, comme j'ai plus travaillé que les 151h par mois certains mois, j'ai touché plus.

ma question est, vous le comprendrez : Est-ce normal que les heures supplémentaires soient prises en compte dans le calcul d'une régularisation de mensualisation ?

Merci beaucoup !

Par **P.M.**, le **27/03/2012** à **08:31**

Bonjour,

Si vous êtes à temps plein, la mensualisation porte, sauf disposition particulière, sur 151,67 h par mois, horaire pendant lequel l'employeur doit vous fournir du travail ou au moins vous rémunérer en conséquence, les heures supplémentaires venant en plus éventuellement...

Par **Elhedan**, le **27/03/2012** à **08:59**

MErci pour votre réponse, je vais donc lui faire savoir qu'il ne doit pas compter les heures supplémentaires dans le calcul de la régularisation des arrières sur mensualisation.

merci encore !